
SOUS-COMMISSION DE COORDINATION
DES QUESTIONS FORESTIERES MEDITERRANEENNES

8ème SESSION
(Dubrovnik, 12-15 mai 1962)

RAPPORT FINAL

I. INTRODUCTION

1. Sur l'invitation du Gouvernement yougoslave, la Sous-Commission de coordination des questions forestières méditerranéennes a tenu sa huitième session à Dubrovnik du 12 au 15 mai 1962.

2. Etaient représentés les Etats Membres suivants : Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Maroc, Portugal, Tunisie et Yougoslavie. Des observateurs avaient été envoyés par le Royaume-Uni et les deux organisations internationale suivantes : Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO) et Organisation internationale pour l'apiculture (APIMONDIA). L'Annexe 1 au présent rapport donne la liste des participants.

3. Les débats se sont déroulés sous la présidence de M. J. de Vaissière (France), assisté de M. M. Badra (Tunisie) et de M. E. Allegri (Italie). M. A. Métro, Chef de la subdivision de la production forestière à la Division des forêts et produits forestiers, représentait, en l'absence de M. Glesinger, le Directeur général de la FAO. M. L. Gimenez-Quintana a assuré le Secrétariat.

4. La session a été ouverte à la Maison du Syndicat par M. J. de Vaissière, Président de la Sous-Commission. Après avoir remercié les autorités yougoslaves d'avoir bien voulu accueillir la présente session de la Sous-Commission, M. de Vaissière a souligné l'importance de l'influence que le Projet de développement méditerranéen avait eu sur les travaux de la Sous-Commission. En effet, ce Projet marque la transition entre deux

périodes d'activités de la Sous-Commission - la période de l'étude de la forêt en tant que milieu naturel, et la période de la conception du rôle de la forêt en tant que moyen de développement régional. Le Président s'est félicité de la décision prise par la Sous-Commission à sa dernière session (Lisbonne, 1960) d'établir un Comité exécutif, qui s'est avéré un instrument extrêmement utile pour donner une impulsion nouvelle aux travaux de la Sous-Commission pendant cette deuxième période. Le Président a donné ensuite un aperçu rapide du travail qui devra être réalisé par la Sous-Commission à la présente session, conformément aux recommandations de son Comité exécutif.

5. M. F. Knebl, Secrétaire pour l'administration forestière de Croatie, a, à son tour, salué les délégués au nom du Gouvernement yougoslave. Il a souligné l'intérêt que son Gouvernement attache aux travaux de la Sous-Commission et l'importance du rôle que joue la forêt dans le développement économique de la Yougoslavie.

6. M. A. Métro, Chef de la Subdivision de la Production forestière, a, au nom du Directeur général de la FAO et du Directeur de la Division des forêts et produits forestiers, souhaité la bienvenue aux participants et remercié le Gouvernement yougoslave pour son hospitalité. Il a brièvement rappelé qu'il ne saurait y avoir d'action forestière utile que si elle est intégrée dans une politique économique et sociale bien délimitée et équilibrée et que l'accélération du développement forestier ne saurait s'obtenir si l'on ne s'appuie pas continuellement sur une recherche forestière dynamique, elle aussi orientée vers des objectifs économiques et sociaux définis par des plans. Le Projet de développement méditerranéen pourvoit à ce double point de vue; il constitue le cadre où les travaux de la Sous-Commission s'intègrent naturellement. L'action de la FAO devenant chaque jour plus opérationnelle, il souhaite que les membres de la Sous-Commission acceptent, plus encore que par le passé, individuellement et collectivement,

de participer à cette évolution qui mène à des opérations et à des engagements plus concrets et plus permanents.

7. La Sous-Commission, officiellement informée du décès tout récent de M. Ph. Guinier, a rendu hommage à la mémoire de l'un des fondateurs de la "Silva Mediterranea". Elle a aussi appris avec regret le décès du Prof. Gonsalez Vazquez, ancien Vice-Président de la Sous-Commission.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8. A la demande du Président, la Sous-Commission a approuvé une version de l'Ordre du jour (Annexe II) légèrement modifiée quant à la succession des points à discuter. M. Pruvost (France) a été désigné comme rapporteur. La liste de documents présentés à la réunion sur les différents points de l'Ordre du jour se trouve à l'Annexe III.

III. DECISIONS DE LA ONZIEME SESSION DE LA CONFERENCE DE LA FAO AFFECTANT LES STATUTS ET LE REGLEMENT INTERIEUR DE LA SOUS-COMMISSION

9. La Sous-Commission a pris note de l'approbation par la Onzième Session de la Conférence de la FAO des modifications apportées à son Règlement intérieur au cours de la dernière session de la Sous-Commission, tenue à Lisbonne en mai 1960, et qui concernent les Articles I - Composition, II - Bureau, III (nouveau)- Comité exécutif.

10. La Sous-Commission a adopté la modification demandée par la Conférence à l'Article X - Dépenses, de son Règlement intérieur (voir Annexe IV). L'Article ainsi modifié est conçu comme suit :

"Article X - Dépenses - Paragraphe 1: Les frais de participation des représentants des membres de la Sous-Commission, de leurs suppléants et de leurs conseillers aux sessions de la Sous-Commission, du Comité exécutif et des organes subsidiaires, ainsi que les frais de participation des observateurs aux sessions, sont à la charge des gouvernements ou organisations respectifs. Dans le cas où d'autres personnes seraient invitées

par le Président du Comité exécutif à prendre part aux sessions du Comité exécutif, en vertu des dispositions de l'Article III-1, les frais de leur participation ne seront pas à la charge de l'Organisation. Si des experts sont invités par le Directeur général à participer aux sessions à titre personnel, leurs dépenses sont payées par l'Organisation."

IV. REVUE DES ACTIVITES ENTREPRISES DANS LE CADRE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT MEDITERRANEEN

11. La Sous-Commission a pris connaissance de la documentation rassemblée par le Secrétariat sous ce point de l'Ordre du jour. Premièrement elle a entendu avec le plus grand intérêt un rapport présenté par la Yougoslavie sur les "cultures d'arbres" (Doc. FAO/SCM/62(15)/3-A), qui représentent l'une des orientations de développement forestier les plus fortement préconisées dans le Projet de développement méditerranéen. Etant donné les aspects, non seulement techniques, mais aussi administratifs et sociaux, des cultures d'arbres qui figurent dans le rapport yougoslave, la Sous-Commission a souligné la très grande utilité qu'il présentait pour la définition des voies et moyens propres à une politique d'ensemble, ainsi que l'intérêt de ces renseignements pour les experts qui procèdent actuellement à la planification de la mise en oeuvre du Projet de développement méditerranéen dans les différents pays de la région.

12. La Sous-Commission a rappelé une nouvelle fois que la forêt méditerranéenne présente plus que dans toute autre région des aspects multiples.

a) La forêt méditerranéenne exerce un double rôle protecteur, rôle physique de protection des sols en tant que producteur d'humus et régularisateur de l'écoulement des eaux dans les bassins versants, rôle social comme infrastructure importante du tourisme et comme élément de récréation des populations urbaines. La Sous-Commission a insisté une fois

de plus sur la nécessité d'aboutir à une expression quantitative des influences de la forêt au moyen de coefficients traduisant les bienfaits indirects qu'elle apporte.

b) Les méthodes visant à accentuer le rôle de production de la forêt méditerranéenne ont tendance à se différencier de plus en plus selon deux sylvicultures. L'une correspond à des investissements limités en raison du plafond relativement bas de la production, l'autre, accélérée, véritable "culture d'arbres" en vue d'une production accrue, nécessite la mise en jeu de moyens conjugués, tels que la sélection des espèces, le choix des races, le travail des sols, l'apport de fertilisants.

13. La Sous-Commission a reconnu que l'adaptation de la foresterie méditerranéenne à l'un ou à l'autre de ces divers rôles était, dans la presque généralité des cas, commandée par un nombre de facteurs déterminants.

a) les conditions écologiques délimitent les zones où la sylviculture accélérée est possible par rapport à celles où est seule concevable la sylviculture extensive exercée dans les forêts de protection ou dans les forêts de production à rentabilité faible;

b) la sylviculture accélérée, basée sur une rentabilité élevée, réclame au départ une possibilité de consommation et est liée à l'existence préalable ou immédiatement consécutive de débouchés pour les produits escomptés;

c) la valeur particulière qui, en région méditerranéenne, s'attache aux influences indirectes de la forêt, tend à faire disparaître la distinction habituelle entre forêts de protection et forêts de faible production.

14. La Sous-Commission a mis en lumière les aspects complémentaires du rôle multiple de la forêt méditerranéenne analysés à maintes reprises au cours de ses travaux antérieurs. Elle souhaite que la politique forestière dans cette région s'inspire de toutes les possibilités offertes. C'est ainsi:

a) qu'il est possible de procéder à des prélèvements anticipés dans les forêts à production réduite, sous la réserve qu'ils soient gagés par des plantations à croissance rapide;

b) que la planification concernant la production à haute rentabilité, qui doit être liée à celle de l'industrie consommatrice, pourrait être trouvée dans des accords entre pays voisins.

15. La Sous-Commission a reconnu l'intérêt d'une utilisation maximum, en vue de la production forestière des terres qui, bien que présentant une certaine valeur potentielle, échappent pour des raisons diverses à toute autre utilisation (délaissés de rivières, surfaces non productives d'exploitations agricoles, rideaux abris, etc.). Elle a confié à M. Navarro Garnica (Espagne) et Badra (Tunisie) le soin d'étudier, en liaison avec le Secrétariat de la Division des forêts et produits forestiers de la FAO, les aspects juridiques et techniques de cette question, en vue de la mobilisation, au profit de la forêt, de ces terres improductives. Les personnes désignées présenteront un rapport commun qui sera examiné par la Sous-Commission au cours de sa prochaine session. Il serait désirable que ce rapport couvre les points suivants:

a) revue des possibilités offertes par la législation existant dans les pays de la région pour l'utilisation forestière des délaissés des rivières et des terres marginales agricoles;

b) estimation de la surface disponible de ces terres dans la région;

c) types de massifs et essences forestières à implanter sur ces terres et estimation de leur production;

d) étude des possibilités d'utilisation industrielle des forêts galeries;

16. La Sous-Commission a examiné le document du Secrétariat FAO/SCM/62(5)/3 sur les activités entreprises par la FAO dans le cadre du Projet de développement méditerranéen. Elle a souligné l'intérêt de l'établissement de projets de développement intégré dans le bassin

méditerranéen et notamment de la création de zones 'fer-de-lance' pour le développement régional. Ensuite elle a entendu un exposé du Président sur la conférence qui s'est tenue à Madrid du 16 au 21 octobre 1961 sur les zones de développement régional. La Sous-Commission a noté avec satisfaction que cette conférence avait réussi à dégager un certain nombre de principes de base de la planification régionale et avait préparé un schéma valable des études théoriques et pratiques à entreprendre pour préciser les méthodes et les moyens d'action à utiliser dans la planification régionale. Elle a souhaité que la plus grande diffusion possible soit donnée à la partie du rapport final de la conférence relative à la planification régionale.

17. Finalement, la Sous-Commission s'est félicitée des accords pris par la dernière Conférence de la FAO à la suite de la recommandation du Directeur général pour:

a) L'organisation ultérieure de nouvelles réunions entre les pays membres du bassin méditerranéen, afin de permettre un examen des réalisations existant dans la région et de procéder périodiquement à des échanges d'expériences et de documentation;

b) La constitution d'un Comité d'experts destiné à conseiller le Directeur-général sur la planification du développement agricole et forestier dans les pays méditerranéens.

V. REVUE DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE DE LA FAO A LA REGION - EXAMEN DES PROBLEMES ET PERSPECTIVES

18. Le Secrétariat a présenté un rapport sur les programmes d'assistance de la FAO à la région. Il a fait ressortir l'augmentation des crédits attribués à la Division des forêts et des produits forestiers. Cette augmentation s'est faite au bénéfice principal du Programme élargi d'assistance technique (PEAT) et dans le cadre des projets du Fonds Spécial des Nations Unies pour le développement économique.

Il a fait état des projets réalisés en 1960 et 1961 au titre du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds Spécial des Nations Unies pour le développement économique et a exposé la situation du recrutement et de la formation des experts affectés au titre des différents programmes (voir document FAO/SCM/62(4)/4). Il ressort de ce document que l'Organisation poursuit trois types d'expériences pour la préparation des experts:

- a) Collaboration d'"experts juniors" associés avec le personnel des cadres envoyés sur le terrain par la FAO;
- b) Collaboration avec les pays qui en font la demande pour l'organisation de symposia avec la coopération d'experts de la FAO;
- c) Création d'universités jumelées et organisation par celles-ci de stages complémentaires de formation orientés vers la spécialisation du personnel d'assistance technique envoyé dans ce but par divers pays.

19. La Sous-Commission a regretté que l'importance relative du Programme régulier par rapport au Programme d'assistance technique et au Fonds Spécial des Nations Unies, marque une notable diminution.

20. La Sous-Commission s'est inquiétée des difficultés de recrutement des experts et du problème de leur formation beaucoup plus lente que l'accroissement des demandes. Elle souhaite que l'attention des gouvernements soit attirée sur la nécessité pour eux de disposer d'un nombre d'experts suffisant en vue de répondre aux demandes de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. Elle a insisté pour que, parallèlement, l'Organisation continue à étudier, pour sa part, les possibilités de formation d'experts.

VI. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES POLITIQUES D'UTILISATION DES TERRES DANS LA REGION MEDITERRANEENNE DU POINT DE VUE FORESTIER - LES PROBLEMES DE LA REGION DE KARST

21. La Sous-Commission a entendu le Chef de la délégation yougoslave exposer les problèmes généraux que posent les régions karstiques dans son pays.

Cet exposé a permis un large échange de vues sur les renseignements retirés du voyage d'étude. Dans le Karst yougoslave l'évolution régressive vers le stade de dégradation actuelle a été provoquée tant par les conditions de sol et de climat qu'en fonction du phénomène humain. L'amélioration de cet état semble, après plusieurs tentatives, devoir exiger des interventions composites axées selon les zones sur des actions prédominantes, telles que l'industrialisation à partir des produits agricoles, le développement des activités agricoles les plus adaptées, la production forestière, l'amélioration des parcours, l'aménagement du tourisme, etc. Des méthodes spécifiques commencent à pouvoir être précisées à la lumière des expériences entreprises dans les diverses zones de la région du Karst yougoslave (documents FAO/SCM/62(11)/5-A, FAO/SCM/62(12)/5-B, FAO/SCM/62(13)/5-C, FAO/SCM/62(26)/5-D, FAO/SCM/62(27)/5-E).

22. La Sous-Commission constate que des amorces de solution sont perceptibles dans certaines zones:

a) exploitation agricole intensive à rendement élevé dans les basses vallées fermées (poljes) après irrigation et drainage et protection de rideaux protecteurs boisés;

b) intensification de la production forestière et de l'industrie connexe dans la zone montagnarde inférieure;

c) au-dessus de la limite de la végétation forestière, accroissement du rendement en fourrage des pâturages et prairies de montagne.

23. Mais la plus grande partie de la région karstique yougoslave, située dans la zone méditerranéenne ou sub-méditerranéenne, est composée d'une végétation forestière à feuilles caduques très dégradée de broussailles (šikara) ou de landes pierreuses. Sur un million d'hectares au minimum, il n'est tout au plus possible que de définir des objectifs:

a) protection contre l'érosion ;

b) plantations touristiques;

c) création d'un pâturage suspendu à partir d'espèces arbustives pré-existantes ou par l'introduction d'espèces nouvelles arborescentes ou arbustives;

d) installation de bouquets d'essences résineuses.

24. Les obstacles à la reconstitution de cette zone sont encore nombreux. Les principaux sont le coût élevé des investissements et la lenteur de la mise en production. Ils contraignent de ce fait à des actions limitées restant dans un cadre de rentabilité acceptable, telles que le reboisement dans les zones où la mécanisation est possible, ou que l'amélioration des pâturages dans des conditions économiques.

25. La Sous-Commission a particulièrement examiné le caractère de gravité que comportent les problèmes lorsqu'il s'agit de formations végétales dégradées situées en milieu très aride. Dans ce cas, elle a souligné que l'objectif primordial devenait la conservation de la nappe souterraine.

26. Soulignant le caractère commun revêtu par l'utilisation des terres dégradées dans la région méditerranéenne, la Sous-Commission a chargé M. Knebl (Yougoslavie), M. de Philippis (Italie) et M. Davidson (Royaume-Uni) de définir, par des caractéristiques écologiques et la nature des problèmes posés, les régions dites karstiques méditerranéennes, ceci en liaison avec le Secrétariat. Elle a recommandé qu'une fois cette définition établie et les concepts des régions karstiques bien délimités, un séminaire ou symposium soit organisé sous l'égide de la Sous-Commission pour l'étude des problèmes de développement des terres karstiques. Les principaux objectifs de ce symposium, qui rassemblerait, à côté des forestiers, des agriculteurs, des hydrogéologues et des économistes de la région méditerranéenne, seraient:

a) faire le point des techniques disponibles pour la mise en valeur des terres karstiques;

b) faire une évaluation économique de ces techniques;

c) définir les politiques de développement à suivre dans les régions karstiques dans le cadre du développement économique et social général des pays respectifs.

La Sous-Commission a examiné la possibilité de l'établissement, dans un pays de la région, d'un institut pour l'étude des problèmes des terres karstiques, mais a décidé de laisser au symposium l'analyse de cette question.

VII. COORDINATION DE LA RECHERCHE FORESTIERE DANS LE BASSIN MEDITERRANEEN

27. La Sous-Commission a examiné et discuté les conclusions auxquelles avait abouti son Comité exécutif lors de la session des 18 et 19 mai 1961, à Rome, telles qu'elles sont exposées dans le document du Secrétariat FAO/SCM/62(9)/9.

28. Lors de sa session de Lisbonne, la Sous-Commission avait considéré que la mise en oeuvre du Projet de développement méditerranéen impliquait que les politiques forestières soient conçues dans le sein de plans de développement économique régional intégré, et qu'elles s'appuient constamment sur une recherche appliquée, elle-même planifiée en vue des principaux objectifs économiques et sociaux en cause.

29. La Sous-Commission est en outre convaincue qu'aucune action dans le domaine de la recherche forestière ne peut être efficace sans la collaboration de l'IUFRO. Elle est reconnaissante au Président de l'IUFRO, et à son représentant le Prof. de Philippis, d'avoir donné son accord et d'avoir pris les mesures nécessaires pour que cette liaison entre les pays membres de la Commission et les Instituts membres de l'IUFRO soit réalisée de façon efficace et constructive.

30. Il est admis que dans le cadre du Projet de développement méditerranéen, les dix projets majeurs suivants ont un caractère de priorité collective bien marqué:

- Projet No.1 : Etablissement de bassins versants pilotes pour préciser quantitativement l'influence sur le régime des eaux de l'aménagement sylvo-pastoral des peuplements naturels.
- Projet No.2 : Etude économique des possibilités d'utilisation des arbres et arbustes fourragers dans les reboisements et terrains de parcours.
- Projet No.3 : Coûts et bénéfices directs et indirects des rideaux-abris forestiers et brise-vent en milieu semi-aride et aride.
- Projet No.4 : Sélection et amélioration, en vue de la production de semences de choix, des peuplements de Pin d'Alep, Pinus Brutia, cèdres et cyprès méditerranéens.
- Projet No.5 : Rentabilité des techniques d'irrigation, de culture et d'application d'amendements fertilisants dans les peuplements d'eucalyptus;
- Projet No.5bis: Rentabilité des techniques d'irrigation, de culture et d'application d'amendements fertilisants dans les peupleraies.
- Projet No.6 : Etude de l'adaptation écologique des eucalyptus.
- Projet No.7 : Production de graines d'eucalyptus d'origine contrôlée dans le Bassin méditerranéen en vue de la recherche forestière ou de l'exécution des programmes de reboisement.
- Projet No.8 : Etablissement d'un réseau d'arboreta d'essences à croissance rapide.
- Projet No.9 : Etude de la biologie des alfas (Stipa, ou Macrochloa, tenacissima et Lygaeum spartum) et de l'aménagement des nappes alfatières.

31. Tous les instituts et organismes de recherches forestières méditerranéens qui voudront participer à la mise en oeuvre de ces projets, conformément aux directives qui seront données par le Comité de la recherche forestière méditerranéenne seront les bienvenus.

32. Un Comité de la Recherche forestière méditerranéenne est constitué, en accord avec le Président de l'IUFRO, en vue de coordonner la mise en oeuvre des dix projets mentionnés plus haut. Dans ce Comité les pays membres seront représentés par les Directeurs des Instituts mentionnés ci-après ou par leurs représentants:

Espagne : Instituto Forestal de Investigaciones y Experiencias, Madrid.

France : Station de recherches et d'expériences forestières de Nancy.

Grèce : Institut de recherches forestières auprès du Ministère de l'Agriculture, Athènes.

Israël : Institut de recherches forestières auprès de la Direction générale des forêts, Ilaneth.

Italie : Centro di sperimentazione agricola e forestale, Rome.

Maroc : Station de recherches et d'expérimentations forestières, Rabat.

Tunisie : Station de recherches forestières de la Soukra, Tunis.

Turquie : Institut de recherches forestières d'Ankara (ou Faculté d'Études forestières à Istamboul).

Yougoslavie : Institut de recherches forestières de Zagreb.

33. En outre, conformément au voeu exprimé par la Commission forestière du Proche Orient, il sera demandé au Service Forestier de Chypre, membre de l'IUFRO, de participer aux travaux du Comité. Cela sera également demandé à l'Institut de Populiculture d'Izmit, dès qu'il entrera en fonction sous l'égide de la FAO et du Fonds Spécial des Nations Unies;

c'est en raison du caractère exceptionnel de cet Institut que la Turquie pourra être représentée dans le Comité par deux instituts de recherche. Enfin, une demande similaire sera adressée au Service Forestier à Lisbonne, membre de l'IUFRO, afin que le Portugal puisse être également représenté dans le Comité.

34. Le Secrétariat administratif de ce Comité de la Recherche Forestière sera assuré sous la responsabilité directe de la Division des Forêts de la FAO. Le Secrétariat technique sera assuré par le Professeur E. Giordano du Centre d'Expérimentations agricoles et forestières à Rome.

35. Il a été estimé nécessaire que les projets Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 5bis et 9 fassent l'objet d'un examen approfondi du Comité de la Recherche Forestière avant d'être mis en oeuvre par les Instituts qui désireront y coopérer. Il est demandé aux personnalités suivantes de préparer pour la prochaine session de ce Comité la présentation de ces projets, à savoir:

Projet No.1 : M. le Prof. Margaropoulos (Grèce)

Projet No.2 : M. le Prof. Ziani (Yougoslavie), qui a été désigné comme coordonnateur du projet.

Projet No.3 : M. Karschon (Israël), qui a été désigné comme coordonnateur du projet.

Projet No.4 : M. le Prof. Morandini (Italie), qui a été désigné comme coordonnateur du projet.

Projet No.5 : M. Giulimondi (Italie), qui a été désigné comme coordonnateur du projet.

Projet No.5bis: Le coordonnateur sera désigné lorsque l'Institut d'Izmit sera entré en opérations.

Projet No.9 : M. Schoenenberger (Tunisie), qui a été désigné comme coordonnateur du projet.

36. Par contre, il est estimé que les projets Nos. 6, 7 et 8, qui présentent un caractère d'urgence marqué et qui ont fait l'objet d'une étude préliminaire suffisamment élaborée, doivent être rendus immédiatement exécutoires:

Projet No.6 : Les délégations d'Espagne, de France, de Grèce, d'Italie, du Maroc, du Portugal et de Tunisie se sont engagées à ce que les Instituts de recherches forestières qu'elles représentent participent au projet, la délégation française ayant donné son accord pour que M. Lacaze (Nancy) soit désigné coordonnateur.

Projets

No.7 et 8 : Les délégations d'Espagne, de France, de Grèce, d'Israël, d'Italie, du Maroc, du Portugal, de Tunisie et de Yougoslavie se sont engagées à ce que les Instituts de recherches forestières qu'elles représentent participent aux projets, la Délégation italienne ayant donné son accord pour que M. E. Giordano (Rome) soit désigné comme coordonnateur.

37. Ces deux derniers coordonnateurs ont présidé un Groupe de travail ad hoc auquel ont participé les représentants des pays mentionnés ci-dessus, pour fixer les modalités de mise en oeuvre des projets. Ces modalités sont exposées dans l'Annexe V.

38. La Sous-Commission a insisté pour qu'un mandat étendu soit confié au Comité de la recherche forestière méditerranéenne en vue de coordonner l'action des instituts de recherches méditerranéens participant au programme susvisé.

Considérant que la tâche des coordonnateurs désignés sera très lourde, elle a recommandé que leurs gouvernements respectifs leur donnent le temps nécessaire et les moyens pour coordonner efficacement les recherches, par correspondance et aussi en se rendant sur le terrain.

Elle a recommandé que leurs voyages soient facilités par tous les moyens d'assistance à la disposition de la FAO, notamment dans le domaine de l'assistance technique régionale, ainsi que par la coopération avec d'autres organismes internationaux intéressés par les aspects scientifiques et économiques de la recherche en cause, notamment par l'UNESCO.

VIII. COOPERATION REGIONALE EN VUE DE LA PRODUCTION ET DES ECHANGES DE SEMENCES ET DE PLANTS SELECTIONNES

39. Les conclusions du Comité exécutif, exposées dans le rapport final de sa première session de mai 1961, à Rome, ont été adoptés. L'établissement d'une Banque méditerranéenne des semences forestières se heurte à des obstacles tels qu'il est nécessaire de procéder par étapes successives. D'ores et déjà, les récoltes et échanges de semences et plants pour les besoins de la recherche forestière font l'objet des dispositions retenues dans le cadre de la coordination de la recherche forestière méditerranéenne. Celles concernant les semences destinées aux programmes de reboisement en cours d'exécution font l'objet, d'une part, de plusieurs dispositions retenues dans le cadre de la coordination de la recherche forestière (Projet No.7), d'autre part d'échanges réciproques et périodiques d'informations dont le premier exemplaire est le document No. FAO/SCM/62(25)/9-H, qui a été particulièrement apprécié et dont le service devra continuer d'être assuré.

IX. ETUDE DES TENDANCES DU DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DU GEMMAGE

40. La Sous-Commission a examiné le rapport du Groupe de travail ad hoc sur les résines, ainsi que les informations complémentaires fournies par les délégations du Portugal et d'Israël. L'objet principal du rapport était de faire le point de la situation de la production, de l'industrie et du marché des produits résineux et d'analyser les possibilités d'extension des débouchés des produits résineux.

41. A cet égard, la discussion sur les informations réunies par le Secrétariat a mis en relief les points suivants:

a) La production d'essence de térébenthine est concurrencée par l'essence de papeterie et par les produits dérivés du pétrole. La consommation ne paraît pas devoir augmenter dans de fortes proportions au cours des années à venir.

b) La consommation de produits secs doit augmenter du fait de l'augmentation de la production de papier, dans la limite de l'évolution des techniques de collage et de nouveaux débouchés tels que le Beta pinène.

42. Compte tenu des informations réunies, la Sous-Commission estime possible de prévoir pour l'ensemble des pays méditerranéens, au cours des dix prochaines années, une augmentation de la production de l'ordre de 25%. Cette augmentation devrait porter la production totale de la région méditerranéenne à un chiffre se situant entre 250.000 et 270.000 tonnes pour 1970.

43. Cependant, la Sous-Commission a tenu à souligner que la réalisation de ce prévisions de production était menacée par la forte sensibilité du marché aux variations des prix des produits résineux. Les difficultés présentes du marché ne seront pas résolues à moins que la concurrence accrue des produits de remplacement puisse être enrayée. Pour cela la Sous-Commission a adopté dans son ensemble les recommandations énoncées dans le rapport du Groupe de travail.

44. Afin de mettre en application les recommandations en question, la Sous-Commission a décidé:

a) de renvoyer à l'examen du Comité scientifique de la recherche forestière méditerranéenne l'élaboration d'un projet régional de recherche qui devrait couvrir les points suivants:

- i) Etudes génétiques en vue de sélectionner les races de pin de forte production;
- ii) Amélioration des procédés de gemmage;
- iii) Amélioration des conditions de travail des gemmeurs;
- iv) Amélioration des formes d'exploitation.

b) Recommander aux pays producteurs l'établissement d'organismes professionnels du genre du "Credit Commodity Corporation" des Etats-Unis ou de la nouvelle "Union Coopérative des Résineux" en France, groupant les divers secteurs de production, de distillation et de distribution. Des liaisons entre ces organismes professionnels nationaux seront souhaitables sur le plan méditerranéen.

c) Demander au Secrétariat d'étudier les moyens que la FAO pourrait mobiliser afin de faciliter la création d'un organisme inter-gouvernemental de coordination semblable à celui déjà établi pour l'industrie de l'huile d'olive sous l'égide de l'Organisation. Le dit organisme aurait pour but:

- i) d'étudier, suivre et informer les pays intéressés des tendances de développement du marché mondial;
- ii) de réduire les inconvénients qui tiennent aux fluctuations des disponibilités sur le marché, sans gêner l'évolution à long terme de la demande ni de la productivité;
- iii) de s'efforcer, par l'extension des dérivés et de modes d'emploi nouveaux, conformes à l'évolution des besoins à l'utilisation, de maintenir et d'accroître l'intérêt pour la consommation des produits résineux.

X. ETUDE SUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES FORESTIERS

45. La Sous-Commission a entendu un rapport de son Président relatif aux plans et programmes forestiers, à leurs aspects économiques, financiers et fiscaux (Doc. FAO/SCM/62(7)/7). Il a souligné l'intérêt accru de la planification forestière grâce aux progrès de la technique, qui place la production forestière dans une perspective de plus en plus rapprochée. En même temps, les exigences modernes de la planification ont conduit les économistes à projeter de plus en plus loin leurs travaux prospectifs. Dans cette évolution à sens inverse, la planification forestière est conduite à rencontrer la planification nationale dont elle était autrefois exclue, et acquiert en s'y intégrant une importance qu'elle n'avait encore jamais revêtue.

Les aspects économiques des plans et programmes forestiers prennent de ce fait le pas sur les aspects financiers et fiscaux. Les premiers en constituent le côté dynamique, sans que les autres en perdent pour autant de l'intérêt. L'étude des aspects financiers et fiscaux fournit en effet une série d'expériences utilisables, dont la mise à jour constante et la diffusion sont susceptibles d'un très grand profit pour les politiques forestières nationales.

46. Convaincue de l'importance des plans et programmes forestiers, la SousCommission a estimé que l'étude de leur méthodologie devait constituer pour elle un champ très vaste de son activité et une part de ses préoccupations permanentes. A cette fin, elle a décidé d'établir un questionnaire rassemblant tous les éléments d'information possibles sur les aspects économiques, financiers et fiscaux des plans et programmes forestiers. L'établissement de ce questionnaire est confié à un rapporteur en collaboration avec un certain nombre de correspondants. Une fois ce questionnaire arrêté, en liaison avec le Comité exécutif le Secrétariat l'adressera aux Pays-Membres et établira avec les renseignements

ainsi recueillis un rapport de synthèse qui sera présenté à la prochaine session de la Sous-Commission. Le Dr. Kraljic (Yougoslavie) a été désigné comme rapporteur et MM. Martin Lobo (Espagne), Pruvost (France) et Lobina (Italie) choisis comme correspondants. La Grèce et le Maroc feront parvenir au Secrétariat le nom de deux autres correspondants.

XI. LES PROBLEMES DU PATURAGE EN RELATION AVEC LA FORET

47. Lors de sa dernière session, la Sous-Commission a recommandé, du fait que les programmes forestiers de la région sont largement conditionnés par la concurrence du parcours, que des études soient entreprises sur le problème des pâturages en relation avec la forêt. De telles études et enquêtes devraient non seulement fournir des faits précis sur la contribution de la forêt à la production animale, mais aussi montrer comment pourraient être utilisées plus rationnellement les forêts dégradées et les terres marginales en voie d'abandon dans le Bassin méditerranéen. A son tour, le Comité exécutif avait choisi, pour une première analyse, les problèmes du libre parcours des chèvres. En conséquence, le Secrétariat a soumis à la considération de la Sous-Commission le résultat d'une enquête entre les pays méditerranéens sur les résultats de leurs politiques respectives dans ce domaine, ainsi qu'un certain nombre de rapports préparés par MM. Ziani (Yougoslavie), Morandini (Italie), Polycarpou (Chypre) et par la Division de la Production et Santé Animales de la FAO. L'analyse de cette documentation a mis en relief les points suivants:

48. a) Le libre parcours de la chèvre, par son influence destructrice sur la végétation ligneuse et herbacée ainsi que sur le régime des eaux, peut entraîner la détérioration du milieu écologique au delà de la limite des possibilités de la régénération naturelle, même sous des conditions de sol et de climat correspondant à de hauts potentiels productifs. L'interdiction totale du pâturage libre des chèvres semble ainsi d'autant plus recommandable que sont plus favorables les conditions de milieu.

49. b) Sous les conditions de milieu moins favorables, où l'accroissement moyen du matériel ligneux atteint une valeur limitée et où l'enrésinement devient onéreux, les taillis et broussailles méditerranéens pourraient servir de base à un élevage moderne des races caprines améliorées en se nourrissant partiellement de rameaux fourragers. Un élevage de chèvres ainsi conçu pourrait être compatible avec la production de bois utilisables pour la transformation industrielle, à la condition que des cultures fourragères soient organisées simultanément pour cet élevage.

50. c) Il semble évident que la transformation des économies rurales, basées sur le parcours des chèvres, ne puisse être effectuée, sans bouleversements que sous certaines conditions dont l'évaluation quantitative demanderait des informations plus précises que celles fournies par les rapports examinés. D'autre part, les informations recueillies permettent de supposer l'existence d'un rapport direct entre les progrès économiques d'une part et la réduction graduelle mais continue du cheptel caprin de l'autre.

51. d) La Sous-Commission considère que la politique à suivre dans ce domaine devrait être définie en fonction de facteurs bien précis caractérisant la potentialité de production de chaque région et les perspectives à long terme du développement économique et social.

52. Il est indéniable que l'absence de renseignements sur les aspects économiques et sociaux des différentes formes d'utilisation des terres marginales méditerranéennes ne peut que prolonger indéfiniment les controverses existant entre les défenseurs de politiques opposées en ce qui concerne le pâturage des chèvres. En conséquence, la Sous-Commission a recommandé tout particulièrement l'organisation, dans le cadre d'un programme régional de l'Assistance Technique, d'un séminaire spécifiquement destiné à aborder ces problèmes. Ce séminaire, auquel devraient participer des spécialistes de l'agriculture, de la foresterie,

de la zootechnie, de l'économie et de la sociologie, devrait non seulement pouvoir fournir aux gouvernements de la région une documentation utile pour mieux orienter leurs positions respectives dans ce domaine, mais surtout définir des méthodes et projets pour une évaluation, en termes quantitatifs, des facteurs écologiques, économiques et sociaux qui conditionnent le succès de chacune des politiques possibles.

53. e) La Sous-Commission a attiré l'attention des gouvernements sur les possibilités offertes par la Campagne Mondiale de Lutte contre la Faim de la FAO pour l'accélération du développement rural. La Sous-Commission est convaincue que l'établissement de zones de démonstration des méthodes d'aménagement du parcours, et l'établissement de programmes d'amélioration de l'élevage, constitueront un facteur décisif pour assurer l'acceptation par les populations rurales de législations sur le pâturage qui, très fréquemment, restent inappliquées.

54. f) La Sous-Commission a accepté de constituer un Groupe d'étude ad hoc pour l'étude des problèmes législatifs et des droit, d'usage sur les terrains de parcours dans la région méditerranéenne. M. Navarro Garnica (Espagne) a été nommé rapporteur de ce Groupe de Travail et MM. Ziani (Yougoslavie), Badra (Tunisie), Bennis (Maroc), Lobina (Italie) et Polycarpou (Chypre) ont été nommés correspondents. M. Navarro Garnica présentera à la prochaine séance du Comité exécutif un rapport sur ses activités dans ce domaine.

XII. PROJETS D'ACTION FUTURE

- a) Amélioration des forêts dégradées
- b) Utilisation des bois de petites dimensions

55. La Sous-Commission a entendu le rapport de la délégation yougoslave sur l'amélioration des taillis rabougris et des forêts dégradées et a souligné la conclusion de ce rapport, qui confère à l'industrialisation

un rôle comme utilisateur possible de la production ligneuse des maquis et garrigues (Doc. FAO/SCM/62(14)/10a).

56. D'ailleurs, toutes les questions concernant ce qu'on appelle d'une façon générale les bois de petites dimensions sont d'un intérêt primordial pour toutes les forêts et plantations forestières des pays méditerranéens. Les coûts d'exploitation sont élevés et les prix que la consommation offre pour ces bois sont bas. Quelques améliorations techniques sont susceptibles de trouver des applications dans le cadre d'ensembles économiques restreints. Mais pour concevoir des améliorations dans des cadres plus vastes, faisant intervenir des solutions d'ordre industriel, il est nécessaire que, dans la région méditerranéenne, l'ensemble du problème soit posé de façon plus précise qu'il ne l'a été jusqu'à présent.

57. Après avoir examiné la Note du Secrétariat FAO/SCM/62(10)/10c, la Sous-Commission a estimé que les problèmes concernant l'utilisation des bois de petit dimensions dans le bassin méditerranéen ne peuvent être résolus que si une étude collective d'ensemble est préalablement réalisée, portant, qualitativement et quantitativement, sur ses aspects techniques, commerciaux, financiers, économiques, sociaux, etc. Il a été recommandé qu'une documentation soit préparée sous l'égide de la FAO et de la Commission économique européenne, en vue de cette étude, en liaison étroite et au besoin avec l'aide des spécialistes méditerranéens qui ont récemment participé à des travaux du ce genre à Genève, et notamment avec le Professeur G. Giordano.

c) Collection des données de base pour la planification forestière.

58. La Sous-Commission a examiné la Note du Secrétariat FAO/SCM/62(3)/10b. Elle a souligné le rôle toujours plus important que joue actuellement la planification dans le processus du développement économique, ainsi que les responsabilités nouvelles qu'elle impose aux services forestiers. La Sous-Commission a été unanime à reconnaître qu'une meilleure connaissance de la rentabilité des différents types d'exploitation forestière faciliterait beaucoup l'intervention des

services forestiers dans la préparation de plans de développement économique. D'autre part, la Sous-Commission a constaté la rareté d'études économiques. Le manque d'études sur la productivité des exploitations forestières est imputable surtout à la grande variété des formes d'utilisation de la forêt, due aux différentes conditions écologiques, aux différentes méthodes d'aménagement et aux différents types de propriété. De l'avis de la Sous-Commission, ceci montre la nécessité de mettre sur pied une méthodologie appropriée capable de permettre des comparaisons entre les données statistiques existant sur la productivité des différents types de forêt, plutôt que de procéder au rassemblement empirique des informations existant sur cette question. La Sous-Commission a reconnu qu'une partie essentielle de cette méthodologie serait l'établissement d'un système de comptabilité pour chaque méthode d'aménagement et chaque type de propriété.

59. La Sous-Commission a examiné avec la plus grande attention le tableau classant la sylviculture méditerranéenne par méthode d'aménagement, annexé à la Note du Secrétariat. Tout en reconnaissant les mérites de cette classification, la Sous-Commission a considéré qu'elle n'offrait pas une base suffisamment spécifique pour une classification de la rentabilité forestière selon les méthodes d'aménagement. La Sous-Commission a considéré qu'une classification systématique des différentes formes de forestière méditerranéenne devrait être basée sur une analyse plus poussée des bénéfices physiques, sociaux et économiques que peut fournir la forêt, soit séparément, soit en combinaison.

60. La Sous-Commission a donc décidé:

a) de charger le Secrétariat de préparer, pour la considération de la Sous-Commission à sa prochaine session et en recherchant la collaboration qu'il jugera nécessaire, une étude sur la place de la forêt dans les plans de développement économique et social, en faisant ressortir les méthodes pour évaluer les bénéfices économiques, sociaux et physiques de la forêt.

b) de charger M. Kraljic (Yougoslavie), en collaboration avec M. Volpini (Italie) et M. Turpin (France), de recueillir la documentation existant sur les efforts entrepris jusqu'à ce jour pour mettre sur pied des systèmes de comptabilité forestière et, à la lumière de cette documentation, de faire des propositions sur les études à poursuivre dans ce domaine à la prochaine réunion du Comité exécutif de la Sous-Commission.

XIII. ACTIVITES DES GROUPES DE TRAVAIL

a) Groupe de travail du liège

61. Le Secrétariat a informé la Sous-Commission qu'à la demande du Président du Groupe de travail du liège, la 6ème session de ce Groupe avait été renvoyée à l'année prochaine, afin de pouvoir la célébrer dans un pays producteur de liège. M. Bennis a présenté l'aimable offre du Gouvernement marocain de tenir cette réunion à Tanger au printemps 1963.

b) Groupe de travail de l'eucalyptus

62. Le Professeur R. Morandini, Président du Groupe de travail de l'eucalyptus, a informé la Sous-Commission des travaux réalisés dans ce domaine, et notamment de la session tenue en août 1961, à São Paulo (Brésil), à la veille de la Deuxième Conférence Mondiale des Eucalyptus. M. Navarro Garnica a fait savoir qu'il transmettra volontiers au Gouvernement espagnol le souhait de la Sous-Commission de voir le Groupe de travail se réunir en Espagne, en 1963, immédiatement avant ou après la session du Groupe de travail des techniques d'extension et de reconstitution forestières.

c) Groupe de travail mixte des techniques d'extension et de reconstitution forestières

63. La Sous-Commission a été informée que la constitution du Groupe de travail mixte des techniques d'extension et de reconstitution forestières avait été approuvée par les Commissions forestières de l'Europe, de

l'Afrique et du Proche-Orient. Sur l'invitation du Gouvernement espagnol, qui est confirmée par M. Navarro Garnica, ce Groupe se réunira pour la première fois en Espagne au printemps 1963. Il a été demandé à M. Navarro Garnica d'exprimer au Gouvernement espagnol les remerciements de la Sous-Commission. En attendant l'élection du Bureau de ce nouveau Groupe, M. Weitz (Israël) a été désigné comme correspondant auprès du Comité exécutif de la Sous-Commission.

XIV. QUESTIONS DIVERSES

64. M. Weitz (Israël) a demandé que le Directeur de la Division des forêts et produits forestiers de la FAO organise une filmothèque de projections, rubans magnétiques enregistrés et films, pour illustrer les diverses opérations des travaux de boisement et de reboisement telles qu'elles sont effectuées dans les pays de la région. Chaque pays devrait envoyer régulièrement à la FAO - par exemple une fois par an - deux films et environ 50 projections concernant les sujets suivants: les travaux dans les pépinières, depuis la germination jusqu'au transport des jeunes plants sur le lieu de plantation; les techniques de boisement, à partir du travail préparatoire du sol jusqu'aux soins cultureux après l'implantation, les pratiques d'émondage et d'éclaircissement, d'abattage et d'extraction dans les jeunes peuplements; les résultats de projets de recherche, la lutte contre les incendies; etc.. La FAO se chargerait de faire faire des copies de ce matériel, en l'accompagnant de notes ou commentaires explicatifs en français, anglais, espagnol, yougoslave, grec et italien. Des copies de films et de projections pourraient être disponibles sur demande, pour une période ne dépassant pas 3 ou 4 mois, moyennant un paiement nominal. De cette façon les pays membres pourraient décrire par l'image au personnel local, les détails et développements intéressants dans leurs secteurs de travail respectifs. Le Secrétariat s'est chargé de transmettre cette proposition au Directeur de la Division des forêts et produits forestiers.

65. M. de Philippis (Italie) a souligné l'intérêt et la valeur de la documentation de base préparée pour les sessions de la Sous-Commission. Il a exprimé le regret qu'après les sessions il était difficile d'obtenir cette documentation à moins qu'elle n'ait été rassemblée dans une publication imprimée. L'usage louable de publier, conjointement avec le rapport final d'une session, toutes les notes techniques sur le voyage d'étude ainsi que la documentation de base, n'a pas été continué après la 5ème session de la Sous-Commission (Nice 1956).

M. de Philippis, au nom de la délégation italienne, a donc fait savoir que le "Centro Nazionale per la Cellulosa e per la Carta", Rome, était prêt à se charger de la publication périodique d'un bulletin qui contiendrait le rapport final et la documentation de base de chaque session de la Sous-Commission, à ses propres frais et avec la collaboration du Secrétariat de la FAO. Celui-ci a exprimé ses vifs remerciements pour cette offre généreuse et s'est chargé de le transmettre au Directeur de la Division des forêts et produits forestiers et de prendre contact avec le Centro Nazionale per la Cellulosa e per la Carta afin de préparer la publication de ce bulletin dans le plus bref délai.

66. Finalement, le Président a attiré l'attention de la Sous-Commission sur l'évolution en cours dans les idées et les méthodes d'éducation forestière et a demandé que ce point soit inclus dans l'ordre du jour pour la prochaine réunion du Comité exécutif de la Sous-Commission.

XV. ELECTION DU BUREAU

67. Les suivants ont été élus à l'unanimité au Bureau de la Sous-Commission:

Président: J. de Vaissière (France)

1er Vice-Président: F. Knebl (Yougoslavie)

2ème Vice-Président: M. Badra (Tunisie)

3ème Vice-Président: E. Allegri (Italie)

XVI. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

68. Le chef de la délégation grecque a fait remarquer que pendant les dernières années les sessions de la Sous-Commission avaient eu lieu toutes dans la partie occidentale du bassin méditerranéen. Il s'est déclaré prêt à faire connaître au Gouvernement grec le désir de la Sous-Commission de tenir sa prochaine session en Grèce, si la Sous-Commission exprimait un voeu dans ce sens. La Sous-Commission a accueilli avec plaisir cette offre et a confirmé qu'elle serait heureuse de tenir sa prochaine session en Grèce.

LISTE DES PARTICIPANTS

Président: M. Jean de VAISSIERE (France)
2ème Vice-Président: M. Mahmoud BADRA (Tunisie)
3ème Vice-Président: M. Ernesto ALLEGRI (Italie)
Rapporteur: M. Philippe E. PRUVOST (France)
Secrétaire: M. L.Gimenez-Quintana (FAO)

M. André Métro représentait le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

A. PAYS MEMBRES

ESPAGNE

- NAVARRO GARNICA, M. Miguel, Subdirector del Patrimonio Forestal del Estado, Calle Mayor 83, Madrid

FRANCE

- LACAZE, M. Jean-Fraçois, Ecole Nationale des Eaux et Forêts, 14 rue Girardet, Nancy.
- PRUVOST, M. Philippe Edouard Paul Albert, Ingénieur principal des Eaux et Forêts, Chef de la Division du Plan à la Direction Générale des Eaux et Forêts, 1 ter Avenue de Lowendal, Paris 7ème.
- VAISSIERE, M. Jean de, Inspecteur général de l'Agriculture, Ministère de l'Agriculture, 76 rue de Varennes, Paris 7ème.

GRECE

- SIDERIDES, M. Demosthenes, Chief Planning and Research Section, Forest Service, Ministry of Agriculture, Athènes.

ISRAEL

- WEITZ, M. Sharon, Director of Forest Department, Jewish National Fund, P.O. Box 45, Kiryat Haim, Haifa.

ITALIE

- ALLEGRI, M. Ernesto, Acting Director, Stazione sperimentale di Selvicoltura, Via delle Cascine 1, Florence.
- FALCHI, M. Mario, Ispettore Corpo Forestale, Assessorato Regionale Agricoltura e Foreste, Via Trento, Cagliari, Sardinia.
- GIORDANO, M. Ervedo, Dottore in Scienze Forestali, Centro di Sperimentazione Agricola e Forestale, Casella Postale 9079, Rome.
- LOBINA, M. Luigi, Inspecteur général des forêts, Ministero dell'Agricoltura e delle Foreste, Rome.

- MONDINO, M. Gian Paolo, Direttore in Scienze Agrarie, Istituto Nazionale per Piante da Legno, Corso Casale 476, Turin.
- MORANDINI, M. Riccardo, Professeur, Directeur Adjoint, Stazione Sperimentale di Selvicoltura, Via delle Cascine 1, Florence.
- PHILIPPIS, M. Alessandro De, Professeur de sylviculture, Directeur, Centro Sperimentazione, Ente Nazionale per la Cellulosa e per la Carta, Casella Postale 9079, Rome.
- PONTICELLI, M. Paolo, Agronomo, Ente Nazionale per la Cellulosa e per la Carta, Casella Postale 9079, Rome.
- SCATTOLIN, M. Mario, Dottore in Scienze forestali, Ente Nazionale per la Cellulosa e per la Carta, Casella Postale 9079, Rome.

MAROC

- BENNIS, M. Mohammed, Ingénieur des Eaux et Forêts, 33 avenue Mohammed V, Zetouan

PORTUGAL

- VILAS ALVAREZ, M. Maximino das Neves, Ingénieur sylviculteur, Direcção Geral dos Serviços Florestais e Aquícolas, Av. João Crisóstomo 28, Lisbon.

TUNISIE

- BADRA, M. Mahmoud, Chef du Service des Forêts, Secrétariat d'Etat à l'Agriculture, Tunis.
- HAFSIA, M. Hamda, Ingénieur principal des forêts, Secrétariat d'Etat à l'Agriculture, Tunis.

YUGOSLAVIE

- ALIKALFIC, M. Fazlija, Professeur, Sumarski fakultat, Sarajevo.
- KNEBL, M. Franjo, Secretary for Forestry, Croatia, Sekretarijat za šumarstvo, Katancicova 5, Zagreb.
- KRALJIC, M. Branko, Professeur universitaire, Institut za šumarska istraživanja, Soc. revolucije 15/IV, Zagreb.
- JEDLOWSKI, M. Dušan, Collaborateur scientifique, Institut de Recherches forestières, Šumsko pokusna stanica, Post Box 38, Split.
- NOVAKOVIC, M. Mladen, Secrétaire, Poljoprivredno, šumarska komora, Hrvatske, Zagreb.

- RADC, M. Ante, conseiller du Secrétariat à l'agriculture et de foresterie du Conseil Exécutif fédéral à Belgrade, Sekretarijat SIV - a za poljoprivredu i šumarstvo, Belgrade.
- VRDOLJAK, M. Zarko, Ingénieur forestier, Directeur de l'Ecole forestière pour le Karst, Sumarska škola za Krš, Split.
- ZIANI, M. Petar, Conseiller, Institut de Recherches Forestières, Institut za šumarska istraživanja, Ulica Socijal, Revel. 15, Zagreb.
- ZUNKO, M. Oto, Ingénieur, Conseiller du Secrétariat, Sekretarijat za šumarstvo, Katancicova 5, Zagreb.

B. OBSERVATEURS

ROYAME UNI

- DAVIDSON, M. Donald Falconer, Forestry and Soil Conservation Adviser, British Middle East Development Division, British Embassy, Beirut, Lebanon.

UNION INTERNATIONALE DES INSTITUTS DE RECHERCHES FORESTIERES (I.U.F.R.O.)

- PHILIPPIS, M. Alessandro de, Professeur de silviculture, Directeur, Centro di Sperimentazione, Ente Nazionale per la Cellulosa e per la Carta, Casella Postale 9079, Rome.

APIMONDIA (Organisation Internationale pour l'apiculture)

- RIHAR, M. Jože, Ingénieur agronome, Instructeur pour l'apiculture à l'Université de Ljubljana, Institut pour l'Apiculture, Titova 19/II Ljubljana.

C. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)

- METRO, M. André, Chef de la Subdivision de Production Forestière, Division des Forêts et Produits Forestiers.
- GIMENEZ-QUINTANA, M. Luis, Chef de la Section de Conservation et utilisation des terres, Division des Forêts et Produits Forestiers.
- DUROUVENOZ, Mlle S., Secrétaire, Division des Forêts et Produits Forestiers.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'Ordre du jour.
2. Décisions de la 11ème Session de la Conférence de la FAO affectant le statut et le règlement intérieur de la Sous-Commission.
3. Revue des activités entreprises dans le cadre du Projet de développement méditerranéen.
4. Revue des programmes d'assistance de la FAO à la région - examen des problèmes et perspectives.
5. Analyse de l'évolution des politiques d'utilisation des terres dans la région méditerranéenne du point de vue forestier - les problèmes de la région de Karst.
6. Coordination de la recherche forestière et coopération régionale en vue de la production et des échanges de semences et de plants sélectionnés.
7. Etude des tendances du développement de l'industrie du gemmage.
8. Etude sur le financement des programmes forestiers.
9. Les problèmes du pâturage en relation avec la forêt:
 - a) Etude sur le parcours des chèvres;
 - b) Proposition pour la création d'un Groupe de travail de l'aménagement des terrains de parcours forestiers.
10. Projets d'action future:
 - a) Amélioration des forêts dégradées;
 - b) Utilisation des bois de petites dimensions;
 - c) Collection des données de base pour la planification forestière.
11. Activités des Groupes de travail:
 - a) Groupe de travail du liège;
 - b) Groupe de travail de l'eucalyptus;
 - c) Groupe de travail mixte des techniques d'extension et de reconstitution forestières.
12. Questions diverses.
13. Election du bureau.
14. Date et lieu de la prochaine session.

LISTE DES DOCUMENTS

Point 1 de l'Ordre du jour

Ordre du jour provisoire (français et anglais)

Point 2 de l'Ordre du jour

FAO/SCM/62(8)/2 Décisions de la Onzième Session de la Conférence de la FAO affectant les Statuts et le Règlement intérieur de la Sous-Commission (français et anglais)

Point 3 de l'Ordre du jour

FAO/SCM/62(5)/3 Activités entreprises dans le cadre du Projet de Développement Méditerranéen (français et anglais)

FAO/SCM/62(15)/3-A La production de bois dans les plantations: Yougoslavie (français et anglais)

FAO/SCM/62(37)/3-B Revue des activités entreprises dans le cadre du Projet de développement méditerranéen. Portugal (français seulement)

Point 4 de l'Ordre du jour

FAO/SCM/62(4)/4 Programmes d'assistance de la FAO à la région - Note du Secrétariat (français et anglais)

Point 5 de l'Ordre du jour

FAO/SCM/62(11)/5-A Quelques tendances du mouvement économique dans la région du karst yougoslave (français et anglais)

FAO/SCM/62(12)/5-B Amélioration des forêts à chêne pubescent dégradées, ainsi que des broussailles et des landes pierreuses karstiques dans la région sub-méditerranéenne de Yougoslavie (français et anglais)

FAO/SCM/62(13)/5-C Rôle et importance des forêts à feuilles caduques et des broussailles pour l'alimentation du bétail dans la région karstique yougoslave (français et anglais)

FAO/SCM/62(26)/5-D Amélioration des pâturages dégradés avec des arbrisseaux et sous-arbrisseaux fourragers - Yougoslavie (français seulement)

FAO/SCM/62(27)/5-E Amélioration des poljos karstiques - Yougoslavie (français seulement)

- FAO/SCM/62(29)/5-F Analysis of the land use policies in the Mediterranean région from the forestry point of view - the problem of the Karst lands: Israel (anglais seulement)
- FAO/SCM/62(35)/5-G Analyse de l'évolution des politiques d'utilisation des terres dans la région méditerranéenne au point de vue forestier: Portugal (français seulement)

Point 6 de l'Ordre du jour

- FAO/SCM/62(9)/9 Coordination de la recherche forestière et coopération régionale en vue de la production et des échanges de semences et de plants sélectionnés - Note du Secrétariat (français et anglais)
- FAO/SCM/62(17)/9-A Avant-projet No.1 - Etablissement de petits bassins pilotes pour préciser quantitativement l'influence sur le régime des eaux de l'aménagement sylvo-pastoral des peuplements forestiers naturels (français seulement)
- FAO/SCM/62(19)/9-B Draft Project No. 2 - Economic Study of the possibilities of utilising fodder trees and shrubs for planting (anglais seulement)
- FAO/SCM/62(21)/9-C Avant-projet No.6 - Etude de l'adaptation écologique des eucalyptus (français seulement).
- FAO/SCM/62(20)/9-D Draft Project No.4 - Proposed general outline for research program on selection and improvement of the seed production area for Pinus brutia and Cedrus libani (anglais seulement)
- FAO/SCM/62(22)/9-E Avant-projet No. 6 bis - Production de graines d'eucalyptus d'origine contrôlée (français seulement).
- FAO/SCM/62(23)/9-F Avant-projet No.7 - Etablissement d'un réseau d'arboreta d'essences à croissance rapide (français seulement)
- FAO/SCM/62(24)/9-G Avant-projet No. 5 - Rentabilité des techniques d'irrigation, de culture et d'application d'amendements dans les peuplements d'essences à croissance rapide (français seulement)
- FAO/SCM/62(25)/9-H Needs and availability of forest tree seeds - Note by the Secretariat (anglais seulement)
- FAO/SCM/62(33)/9-I Coordination of forestry research and regional cooperation for the production and exchange of selected seeds and plants - Note prepared by Israel (anglais seulement)

Point 7 de l'Ordre du jour

- FAO/SCM/62(6)/6 Etude des tendances du développement de l'industrie du gemmage - Rapport préliminaire du Groupe de travail ad hoc sur les résines (français et anglais).

- FAO/SCM/62(30)/6-A Study of development trends in the resin-tapping industry - Note prepared by Israel (anglais seulement)
- FAO/SCM/62(38)/6-B Etude des tendances du développement de l'industrie du gemmage - Note préparée par le Portugal (français seulement)

Point 8 de l'Ordre du jour

- FAO/SCM/62(7)/7 Etude sur le financement des programmes forestiers: plans programmes forestiers - leurs aspects économiques, financiers et fiscaux (français et anglais)
- FAO/SCM/62(31)/7-A Study on the financing of forestry programmes - Note prepared by Israel (anglais seulement)
- FAO/SCM/62(36)/7-B Etude sur le financement des programmes forestiers - Note préparée par le Portugal (français seulement)

Point 9 de l'Ordre du jour

- FAO/SCM/62(1)/8a-A Etude sur le parcours des chèvres - Note du Secrétariat (français et anglais)
- FAO/SCM/62(2)/8a-B Les chèvres dans la région méditerranéenne - Note de la Division de la production et de la santé animales (français et anglais)
- FAO/SCM/62(18)/8a-C Elevation du niveau de vie des populations rurales et pâturage des chèvres - Note préparée par l'Italie (français et anglais)
- FAO/SCM/62(28)/8a-D Interdiction du parcours des caprins en Yougoslavie (français seulement)
- FAO/SCM/62(32)/8a-E Forest grazing problems: study on goat grazing - Note prepared by Israel (anglais seulement)

Point 10 de l'Ordre du jour

- FAO/SCM/62(14)/10a Amélioration des taillis rabougris et des forêts dégradées en Yougoslavie (français et anglais)
- FAO/SCM/62(3)/10b Rassemblement des données de base pour la planification forestière - Note du Secrétariat (français et anglais)
- FAO/SCM/62(10)/10c Utilisation des bois de petites dimensions - Note du Secrétariat (français et anglais)
- FAO/SCM/62(34)/10c-A Utilization of small-sized wood - Note prepared by Israel (anglais seulement)

Point 11 de l'Ordre du jour

- FAO/SCM/62(16)/11b Rapport d'activité du Groupe de travail de l'eucalyptus (français et anglais)

REGLEMENT INTERIEUR

Article I - Composition

1. La Sous-Commission de coordination des questions forestières méditerranéennes est ouverte à tous les Etats Membres et Membre associés des Commissions forestières de l'Afrique, de l'Europe et du Proche-Orient de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture dont les territoires sont situés en totalité ou en partie dans le bassin méditerranéen ou dont les économies forestière, agricole ou pastorale sont intimement associées à celles de la région méditerranéenne. La Sous-Commission est composée de ceux de ces Etats qui ont notifié au Directeur général leur désir d'en faire partie.

Article II - Bureau

A la fin de chacune de ses sessions, la Sous-Commission élit parmi les délégués un Président et deux ou trois Vice-Présidents qui restent en fonction jusqu'au moment de l'élection de leurs successeurs à la session suivante. Ils sont rééligibles.

2. Le Président ou, en son absence, un des Vice-Présidents, préside les séances de la Sous-Commission et exerce toutes autres fonctions qui peuvent être nécessaires à la bonne marche de ses travaux. Le Vice-Président faisant fonction de Président aura les mêmes pouvoirs et les mêmes responsabilités que le Président.

3. Dans le cas où le Président et les Vice-Présidents ne sont pas en mesure d'exercer leur mandat, le Directeur général de l'Organisation, ou son représentant, exerce les fonctions de Président jusqu'à ce qu'un nouveau Bureau soit élu.

4. Le Directeur général nomme, parmi les fonctionnaires de l'Organisation, un secrétaire de la Sous-Commission qui continuera à relever de lui. Le Secrétaire exerce toutes les fonctions que l'activité de la Sous-Commission peut exiger.

5. La Sous-Commission peut élire, parmi les délégués, un ou plusieurs rapporteurs.

Article III- Comité exécutif

1. Il est constitué un Comité exécutif comprenant le Président et les Vice-Présidents de la Sous-Commission et les Présidents de ses organes subsidiaires. Quand le Comité exécutif examine des problèmes spéciaux, son Président peut inviter d'autres personnes qualifiées à prendre part, à titre consultatif, aux sessions où seront examinés ces problèmes.

2. Le Comité exécutif, dans l'intervalle des sessions de la Sous-Commission, agit au nom de cette dernière en tant que son organe exécutif. En particulier, il exécute le programme de travail approuvé par la Sous-Commission, étudie les questions techniques et soumet à la Sous-Commission des propositions concernant l'orientation générale de son programme de travail.

3. Le Président de la Sous-Commission est le Président du Comité exécutif.

4. Le Comité exécutif peut être convoqué en session, aussi souvent qu'il est nécessaire, par le Directeur général de l'Organisation, en consultation avec le Président. Le Comité exécutif se réunit à l'occasion de chaque session de la Sous-Commission.

5. Le Comité exécutif fait rapport à la Sous-Commission.

Article IV - Sessions

1. La Sous-Commission tient normalement une session tous les deux ans, excepté si la majorité de ses membres demande qu'il en soit autrement ou si le Directeur général le juge nécessaire.

2. Le Directeur général convoque les sessions de la Sous-Commission et il en détermine le lieu, d'accord avec le Président de la Sous-Commission.

3. Les membres de la Sous-Commission seront avisés de la date et du lieu de la session deux mois au moins avant la date d'ouverture.

4. Chaque membre de la Sous-Commission y envoie un représentant qui peut être accompagné d'un suppléant et de conseillers. Les suppléants et les conseillers n'ont pas le droit de vote, excepté s'ils remplacent le représentant.

5. Les séances de la Sous-Commission sont publiques, sauf décisions contraires de la Sous-Commission.

6. La majorité des membres de la Sous-Commission constitue le quorum.

Article V - Ordre du jour

1. Le Directeur général, d'accord avec le Président de la Sous-Commission, établit l'ordre du jour provisoire de chaque session.

2. Le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

3. Tout membre de la Sous-Commission peut demander au Directeur général d'inscrire des questions déterminées à l'ordre du jour provisoire.

4. Le Directeur général communique l'ordre du jour provisoire à tous les membres de la Sous-Commission deux mois au moins avant l'ouverture de la session.

5. L'ordre du jour provisoire étant expédié, tout membre de la Sous-Commission et le Directeur général peuvent proposer d'y insérer des questions déterminées présentant un caractère d'urgence. Ces questions figurent sur une liste supplémentaire qui est envoyée par le Directeur général à tous les membres de la Sous-Commission, si le temps disponible avant l'ouverture de la session le permet; dans le cas contraire, la liste est communiquée au Président pour la soumettre à la Sous-Commission.

6. L'ordre du jour étant adopté, la Sous-Commission peut l'amender, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, par suppression, addition ou modification de toutes questions, sous réserve qu'aucune question qui lui a été envoyée par la Conférence ou le Conseil de l'Organisation ne soit retirée de l'ordre du jour.

7. Le Directeur général envoie aux membres de la Sous-Commission et aux autres Etats membres de l'Organisation qui participent à la session, ainsi qu'aux Etats non membres de l'Organisation et aux organisations internationales invitées à la session, la documentation des sessions de la Sous-Commission en même temps que l'ordre du jour, ou dès que possible après cet envoi.

Article VI - Vote et procédure

1. Chaque membre de la Sous-Commission dispose d'une voix.

2. Les décisions de la Sous-Commission sont prises à la majorité des suffrages exprimés, sauf s'il en est décidé autrement.

3. La Sous-Commission vote par appel nominal si un de ses membres le demande, auquel cas le vote de chaque membre est enregistré.

4. La Sous-Commission peut décider de voter à scrutin secret.

5. Des motions formelles correspondant aux questions de l'ordre du jour, ainsi que les amendements, seront présentés par écrit et transmis au Président, qui en communiquera de copies aux représentants.

6. En plus des dispositions précédentes, les dispositions de l'Article XII du Règlement général de l'Organisation sont appliquées mutatis mutandis.

Article VII- Observateurs

1. Les Etats Membres de l'Organisation qui n'ont pas la possibilité d'être membres de la Sous-Commission, conformément à l'article I.1, mais dont certains territoires ont des caractéristiques écologiques analogues à celles de la Région

Méditerranéenne, peuvent être invités par le Directeur général à participer aux travaux de la Sous-Commission quand il convient et à suivre comme observateurs les sessions de la Sous-Commission et de ses organes subsidiaires.

2. Tout Etat Membre de l'Organisation qui ne fait pas partie de la Sous-Commission, ou tout autre Membre associé qu'intéressent particulièrement les travaux de la Sous-Commission peut, sur demande présentée au Directeur général, être admis à participer en qualité d'observateur aux sessions de la Sous-Commission et de ses organismes subsidiaires. Il peut présenter des mémorandums et prendre part aux débats, sans droit de vote.

3. Les Etats qui ne sont ni membres, ni membres associés de l'Organisation, mais qui sont membres des Nations Unies, peuvent, s'ils le demandent et sous réserve des dispositions adoptées par la Conférence concernant l'octroi du statut d'observateur aux Etats, être invités à participer à titre d'observateurs aux sessions de la Sous-Commission et de ses organes subsidiaires. Le statut des Etats ainsi invités est régi par les dispositions correspondantes adoptées par la Conférence.

4. Sous réserve des dispositions du paragraphe 5 de l'Article VII du présent Règlement, le Directeur général peut inviter les Organisations internationales à participer aux sessions en qualité d'observateurs.

5. La participation des organisations internationales aux travaux de la Sous-Commission et les relations entre la Sous-Commission et ces organisations sont régies par les dispositions pertinentes de l'Acte constitutif de l'Organisation et du Règlement général de l'Organisation, ainsi que par les règles générales appliquées par l'Organisation à ses relations avec les organisations internationales. Le Directeur général assure toutes ces relations.

Article VIII-Procès - Verbaux et Rapports

1. A chaque session, la Sous-Commission approuve un rapport contenant ses opinions, recommandations et décisions, y compris, sur requête, le point de vue de la minorité. La Sous-Commission peut, en outre, décider de faire établir pour son propre usage tous autres procès-verbaux.

2. Les conclusions et recommandations de la Sous-Commission sont transmises, à la clôture de chaque session, au Directeur général de l'Organisation. Le Directeur général les communique, pour information, aux membres de la Sous-Commission, aux Etats et aux organisations internationales représentés à la session et, sur demande, aux autres Etats membres et aux Membres associés de l'Organisation.

3. Le Directeur général soumet à l'attention de la Conférence ou du Conseil de l'Organisation, pour décision, les recommandations comportant des incidences pour l'Organisation sur le plan des politiques du programme ou des finances.

4. Conformément aux dispositions du paragraphe précédent, le Directeur général peut demander aux membres de la Sous-Commission de fournir des renseignements afin de tenir la Sous-Commission au courant des suites données à ses recommandations.

Article IX - Organes subsidiaires

1. La Sous-Commission peut établir les organes subsidiaires qu'elle juge nécessaires à la poursuite de ses travaux.

2. Peuvent faire partie de ces organes subsidiaires, tous les membres de la Sous-Commission qui ont notifié au Directeur général leur désir d'en faire partie ou seulement certains membres de la Sous-Commission choisis par la Sous-Commission elle-même.

3. Les représentants des Membres des organes subsidiaires doivent autant que possible être des spécialistes des domaines dont s'occupe l'organe subsidiaire auquel ils appartiennent.

4. Le mandat des organes subsidiaires, ainsi que la façon dont ils rendent compte à la Sous-Commission seront fixés par la Sous-Commission.

5. L'établissement des organes subsidiaires dépend des disponibilités des fonds nécessaires aux chapitres pertinents du budget approuvé de l'Organisation. Avant de prendre, au sujet de la création d'organes subsidiaires, une décision quelconque entraînant des dépenses, la Sous-Commission est saisie d'un rapport du Directeur général sur les incidences administratives et financières de cette décision.

6. Chaque organe subsidiaire élit son Président et son Vice-Président, qui sont rééligibles.

7. Le Règlement intérieur de la Sous-Commission est appliqué mutatis mutandis à ses organes subsidiaires.

Article X - Dépenses

1. Les frais de participation des représentants des membres de la Sous-Commission, de leurs suppléants et de leurs conseillers aux sessions de la Sous-Commission, du Comité exécutif et des organes subsidiaires, ainsi que les frais de participation des observateurs aux sessions, sont à la charge des gouvernements ou organisations respectives. Dans le cas où d'autres personnes seraient invitées par le Président du Comité exécutif à prendre part aux sessions du Comité exécutif, en vertu des dispositions l'Article III-1, les frais de leur participation ne seront pas à la charge de l'Organisation. Si des experts sont invités par le Directeur général à participer aux sessions à titre personnel, leurs dépenses sont payées par l'Organisation.

2. Toutes les opérations financières de la Sous-Commission et de ses organes subsidiaires sont soumises aux dispositions pertinentes des règlements financiers de l'Organisation.

Article XI - Langues

1. L'anglais, le français et l'espagnol sont les langues officielles de la Sous-Commission.

2. La Sous-Commission fixe, au commencement de chaque session, celle ou celles des langues officielles qui sera, ou seront, employées comme langue ou langues de travail. Tout représentant employant une langue autre qu'une des langues de travail doit en assurer l'interprétation dans une des langues de travail.

Article XII - Suspension ou modification du Règlement intérieur

1. Les amendements ou additions au présent Règlement intérieur doivent être adoptés par la majorité des deux tiers des membres de la Sous-Commission, sous réserve que les propositions pour les amendements ou les additions aient été notifiées 24 heures à l'avance. Les amendements et additions au Règlement intérieur entrent en vigueur dès qu'ils ont été approuvés par le Directeur général de l'Organisation, sous réserve de confirmation par la Conférence ou le Conseil, selon le cas.

2. Tous les articles du Règlement intérieur de la Sous-Commission autres que les articles I.1, II.4, IV.2 et IV.6, V.6, VI.2, VII., VIII.3 et VIII.4, IX.4, X et XII.1, peuvent être suspendus par la Sous-Commission à la majorité des deux tiers des membres votants, sous réserve que la proposition de suspension ait été notifiée 24 heures à l'avance. Ce préavis peut ne pas être exigé si aucun des membres de la Sous-Commission ne s'y oppose.

COORDINATION DE LA RECHERCHE FORESTIERE

Coordination de la Recherche Forestière sur les points 6, 7 et 8

Conformément aux décisions prises par la Sous-Commission, les trois project ci-dessous ont été retenus pour être entrepris aussi rapidement que possible.

Projet No.6 : Etude de l'adaptation écologique des eucalyptus -
Coordonnateur, M. Lacaze (France)

Projet No. 7 : Production de graines d'eucalyptus d'origine
contrôlée Coordonnateur, M. Ervedo Giordano (Italie)

Projet No. 8 : Etablissement d'un réseau d'arboreta d'essences à
croissance rapide - Coordonnateur, M. Ervedo Giordano
(Italie).

A cet effet, un Groupe de travail ad hoc a réuni les deux
coordonnateurs des projets susvisés et les représentants des délégations
des pays intéressés par ces projets, c'est-à-dire:

M. Navarro Garnica	Espagne
M. D. Siderides	Grèce
M. S. Weitz	Israël
M. M. Bennis	Maroc
M. V. Alvarez	Portugal
M. M. Badra	Tunisie
M. H. Hafsia	Tunisie
M. Z. Vrdoljalk	Yougoslavie
M. D. Jedlowski	Yougoslavie
Observateur:	
M. D. F. Davidson	Royaume-Uni

1. Mesures générales adoptées

1.1 Il sera demandé par la FAO aux directeurs des différents instituts qui se sont engagés à participer aux projets de recherche, de désigner le responsable des travaux à entreprendre.

1.2. Les coordonnateurs feront parvenir aux responsables désignés un questionnaire sur les points suivants:

1.2.1. Inventaire des recherches déjà effectuées dans le domaine particulier du projet retenu et de la documentation existant sur le sujet.

1.2.2. Propositions de travaux de recherches que l'institut peut s'engager à effectuer dans le cadre du projet, en précisant les conditions écologiques (en particulier étage bio-climatique des zones intéressées).

1.3. Les protocoles précis d'expériences seront établis soit à la suite de contacts directs, soit par échange de correspondance, entre les coordonnateurs et les responsables désignés des différents instituts.

2. Mesures particulières aux projets

2.1. Projet No. 6

Il a été souligné que cette expérimentation ne peut être menée à bien que s'il est possible d'obtenir d'Australie des graines d'origine contrôlée. Ceci suppose qu'un expert méditerranéen puisse, dans les meilleurs délais, procéder à ces récoltes en Australie, avec l'aide du Service forestier australien et de l'Université de Canberra.

2.2. Projet No. 7

Les essences suivantes ont été ajoutées à la liste principale de l'avant-projet: E. occidentalis, E. sideroxylon;

Par contre, il a été décidé, dans un premier stade, de supprimer les espèces suivantes peu représentées dans le Bassin méditerranéen: E. Dalrympleana, E. Rubida, E. Gunnii.

Il a été constaté avec satisfaction que la majorité des pays représentés disposaient d'organismes susceptibles de procéder aux récoltes de graines.